

CADRE DE L'ACTION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

-

FINANCEMENT DES ACTIONS DE RESTAURATION ET DE RENATURATION

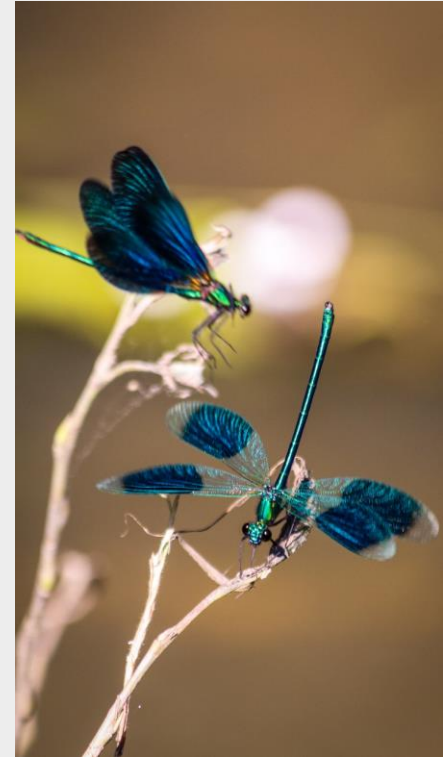
-

SERVICE NATURE ET BIODIVERSITÉ

16 juin 2022

Les compétences régionales en matière de biodiversité

- Une Région compétente pour l'aménagement du territoire et la protection de la biodiversité (chef de file)
- Plusieurs documents et stratégies cadres :
 - Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
 - Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB)
 - Stratégie Eau, milieux aquatiques et humides
 - Plan vert
- Des Organismes Associés (OA) :
 - Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) = rôle d'expertise et d'accompagnement des acteurs
 - Agence des Espaces Verts (AEV) = rôle opérationnel de préservation et gestion de sites naturels



©Calopteryx splendens_ARB IDF

Les dispositifs régionaux

- **Stratégie régionale en faveur de l'eau et des milieux aquatiques et humides**
- **Dispositif « Pour la reconquête de la biodiversité en Ile-de-France »**
- **AMI « Restauration de continuités écologiques terrestres »**
- **Dispositif Plan vert « La nature partout et pour tous »**
- *Dispositif « 100 îlots de fraîcheur »*
- **Dispositif « 500 petits patrimoines naturels en Île-de-France »**

❖ Stratégie régionale en faveur de l'eau et des milieux aquatiques et humides

Objectif : améliorer le fonctionnement écologique des milieux aquatiques et humides et réduire les pollutions grâce à des projets de

- Renaturation des berges et milieux aquatiques
- Maîtrise des ruissellements par désimperméabilisation des sols et végétalisation
- Zéro phyto : mesures alternatives à l'usage de produits phytosanitaires
- Promotion de la ressource pluviale (récupération pour arrosage des espaces verts)
- Animation de démarches territoriales avec les Contrats Trame Verte et Bleue

Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche

Modalités de soutien financier :

	Investissement	Fonctionnement
Taux d'intervention	50% max des dépenses éligibles	50% max des dépenses éligibles pour l'animation territoriale-
Plafond de subvention	- Cas général : 400 000€ - 100 000€ pour les projets de zérophyto ou d'usage de la ressource pluviale	40 000€

Déploiement

- Au fil de la réception des dossiers
- Eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr
- À savoir : des financements de l'AESN peuvent compléter.

❖ Dispositif « Pour la reconquête de la biodiversité en Ile-de-France »

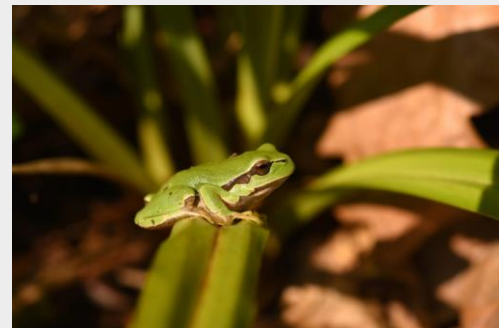
Objectif : soutenir tous les projets contribuant à préserver, restaurer et valoriser la biodiversité, et en particulier les projets visant

- La restauration des continuités écologiques terrestres
- La préservation des pollinisateurs sauvages
- Le déploiement de la trame noire et la préservation de la faune nocturne
- L'amélioration de la connaissance sur les liens entre biodiversité et santé

Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche

Modalités de soutien financier :

	Investissement	Fonctionnement
Taux d'intervention	70% max des dépenses éligibles	50% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	200 000€ pour tous les projets 500 000€ pour les projets permettant de restaurer des continuités écologiques du SRCE	20 000€



©Rainette_verte_ARB IDF

Déploiement

- Dépôt en continu sur mesdemarches.iledefrance.fr
- Accompagnement technique par les services régionaux et l'Agence Régionale de la Biodiversité
- biodiversite@iledefrance.fr

❖ AMI « Restauration de continuités écologiques terrestres »

Objectifs :

- Identifier les sites à enjeux pour la trame verte
- Mobiliser les acteurs du territoire
- Accompagner l'émergence et la mise en œuvre de projets de restauration des continuités écologiques terrestres

Accompagnement technique par le consortium de partenaires : Région Île-de-France, Institut Paris Region (ARB et Département Environnement urbain et rural), DRIEAT, direction territoriale Île-de-France de l'OFB, AEV

Modalités de soutien financier :

	Investissement
Taux d'intervention	70% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	500 000€

Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche



© Coteaux de la Seine, ARB IDF

Déploiement

- Dépôt sur mesdemarches.iledefrance.fr
- biodiversite@iledefrance.fr

❖ Dispositif Plan vert « La nature partout et pour tous »

Objectif : réduire la carence en espaces verts ouverts au public en Île-de-France grâce au soutien financier de projets

- de création de nouveaux espaces verts ouverts au public ou d'amélioration de la qualité des espaces verts existants (requalification et amélioration de l'accessibilité)
- de réduction de l'effet d'îlot de chaleur et favorisant la biodiversité
- de désimperméabilisation des espaces publics en encourageant le recours à la pleine terre et la suppression des revêtements artificiels

Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche



Modalités de soutien financier (investissement)

Taux d'intervention	50 % pour les communes très carencées	40 % pour les autres territoires
Plafond de subvention	500 000 € pour les projets de création	250 000 € pour les projets d'amélioration

Déploiement

- Dépôt en continu
- Accompagnement technique des maîtres d'ouvrage par l'Agence des espaces verts (AEV)
- planvert@iledefrance.fr

❖ Dispositif « 100 îlots de fraîcheur »

Objectif : adapter les villes aux changements climatiques en privilégiant les Solutions fondées sur la Nature et en améliorant la qualité de vie des Franciliens.

Deux types de projet :

- ➔ Création d'îlots de fraîcheur : désimperméabilisation, végétalisation, gestion alternative des eaux pluviales et mise de place de revêtements perméables et durables ;
- ➔ **Création de toitures végétalisées intensives et semi-intensives sur bâti existant** (*hauteur de substrat supérieure à 15 cm*)

Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche, TPE et PME, toute autre personne publique, parapublique ou privée dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée

Modalités de soutien financier (investissement)

	Création d'îlots de fraîcheur	Création de toitures végétalisées
Taux d'intervention	50% max des dépenses éligibles 60% quand zone à effet d'îlot de chaleur moyen à très fort	50% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	250 000 € pour les projets opérationnels 30 000 € pour les projets d'études pré-opérationnelles	

Déploiement

- Dépôt en continu sur mesdemarches.iledefrance.fr
- biodiversite@iledefrance.fr

Vos contacts

Dispositif Plan vert
planvert@iledefrance.fr

Dispositif AAP *Biodiversité*
biodiversite@iledefrance.fr

Dispositif eau et milieux aquatique
eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr

Conseil régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
Tél. : +33 1 53 85 53 85

